

HABILITATION ELECTRIQUE BS – BE MANOEUVRE SELON LA NF C 18 510

PUBLIC / PREREQUIS

Personnel chargé d'assurer des interventions élémentaires (remplacement ou raccordement) en très basse tension ou basse tension

⇒ L'habilitation est obligatoire pour effectuer toute opération sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

OBJECTIFS

Donner au participant les connaissances et savoir-faire lui permettant de connaître les risques électriques et savoir s'en protéger et d'effectuer des opérations d'ordre non électrique

PEDAGOGIE

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques sur site

VALIDATION

Evaluation théorique et pratique. En cas de validation des tests, une attestation de formation et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

PERIODICITE

Recommandée : 3 ans

DUREE

Initiale : 2 journées, soit 14 heures de formation

Recyclage : 1,5 journées, soit 10,5 heures de formation

CONDITIONS MATERIELLES

Attention : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques du client.

Module « Tronc commun n°1 »

Notions élémentaires en électricité

- Notions de tension, de courant, de résistance et de puissance
- Notion de courant continu et de courant alternatif
- Classement des installations

Connaissance des risques électriques

- Le contact direct
- Le contact indirect
- Les effets du passage du courant électrique dans le corps humain
- Exemples d'accidents
- Les moyens préventifs mis en œuvre pour limiter le risque

Définition de l'habilitation électrique

- Les domaines de tension
- Exemples de matériels HT et de matériels BT
- Les zones d'environnement
- Distances de sécurité
- Définition d'une habilitation
- Les différents titres d'habilitation
- Rôle des différents intervenants

Travail en toute sécurité

- Distances de sécurité
- Lecture de signalisation
- Matériel de sécurité électrique, la sécurité collective
- Outils électriques portatifs à main
- Outillages non spécifiques aux électriciens
- Travaux non électriques en HT

Conduite à tenir en cas d'accident

- Notion de :
 - Lutte contre l'incendie
 - Soins à apporter aux électrisés

Module « BS Intervention BT de remplacement et de raccordement »

Travail en toute sécurité avec l'habilitation BS

- Autorisations et interdictions
- Fonctions des matériels électriques en BT et TBT
- Repérage et mise en place d'une zone de travail
- Mise en sécurité d'un circuit
- La sécurité du chantier vis-à-vis du risque électrique
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation
- Mesures de prévention lors d'une intervention BT
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des interventions BT
- Procédure de remplacement et de raccordement

Mise en pratique sur ouvrage ou installation type

- Analyse de risques pour une situation donnée

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

Module « BE Manœuvres »

Documents applicables à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation

- Identification du chargé d'exploitation électrique ou du chargé de consignation
- Respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation
- Rendre compte de son activité

Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux

- Matériel et outillage appropriés
- Ouvrages ou installations et zones d'environnement objet des travaux

Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

- Respect des instructions de sécurité

Mise en pratique sur ouvrage ou installation type

- Analyse de risques pour une situation donnée

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques